

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE BOURGEOISE DE COURFAIVRE  
DU MERCREDI 28 FEVRIER 2018, A 20H00, AU CENTRE RENCONTRERS,  
SALLE «MIME» A COURFAIVRE**

**Ordre du jour :**

1. Salutations et souhaits de bienvenue.
2. Désignation du président de l'assemblée et de deux scrutateurs.
3. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 25 septembre 2014.
4. Constitution, à charge de l'immeuble feuillet 606 du ban de Haute-Sorne-Courfaivre, propriété de la Bourgeoisie de Courfaivre, en faveur de l'immeuble feuillet 2723 du ban de Haute-Sorne-Courfaivre, propriété de M. et Mme Yoann et Elodie Schaffner, d'une servitude foncière de droit de passage pour une conduite d'eaux usées existante afin de permettre son raccordement au collecteur principal.
5. Proposer 5 candidat-e-s en vue de leur nomination ultérieure, par le Conseil communal, comme membres de la commission bourgeoise.
6. Divers et imprévu.

**Bureau de l'assemblée :**

Président	:	M. Yvan Citherlet
Secrétaire	:	M. Claude Crevoisier
Scrutateurs	:	MM. Aimé Monnerat et Nicolas Girardin
Nombre d'ayants droit présents	:	17
Convocation	:	publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 4 du 31 janvier 2018 et envoi d'un tous-ménages à tous les habitants de Courfaivre

**1. Salutations et souhaits de bienvenue**

Il est 20h00 lorsque M. Claude Tendon, président en charge de la commission bourgeoise, ouvre l'assemblée en souhaitant une cordiale bienvenue à toutes les personnes présentes à l'assemblée de ce jour.

Il adresse un salut particulier à M. Raoul Jaeggi, conseiller communal en charge du dicastère «Bourgeoisie, Forêts et Pâturages » ainsi qu'à M. Claude Crevoisier, secrétaire communal adjoint en charge des affaires bourgeoises.

**2. Désignation du président de l'assemblée**

Sur proposition de M. Claude Tendon, M. Yvan Citherlet est nommé tacitement comme président de l'assemblée de ce jour.

Celui-ci salue à son tour l'assistance. Il s'assure ensuite que le droit de vote des personnes présentes n'est pas contesté. Tel n'étant pas le cas, il convie l'assemblée à faire des propositions pour la nomination de deux scrutateurs.

Son appel n'étant suivi d'aucun effet, il prend la liberté de proposer les candidatures de MM. Aimé Monnerat et Nicolas Girardin. L'assemblée accepte tacitement de nommer ces deux personnes.

Les prénommés procèdent ensuite au comptage des ayants droit présents. Au total, ceux-ci sont au nombre de dix-sept.

M. le Président donne ensuite connaissance de l'ordre du jour et constate que son ordonnancement n'est pas remis en question

### **3. P.V. de l'assemblée bourgeoise du 25 septembre 2014.**

M. le Président fait observer que le P.V. de l'assemblée du 25 septembre 2014 a été déposé publiquement au secrétariat communal et qu'il pouvait être consulté sur le site Internet de la commune mixte de Haut-Sorne. Aussi suggère-t-il de renoncer à sa lecture.

L'assemblée fait sienne cette proposition et approuve tacitement le P.V. de la dernière assemblée, sans qu'il en soit donné lecture et avec remerciements à son auteur.

### **4. Constitution, à charge de l'immeuble feuillet 606 du ban de Haute-Sorne-Courfaivre, propriété de la Bourgeoisie de Courfaivre, en faveur de l'immeuble feuillet 2723 du ban de Haute-Sorne-Courfaivre, propriété de M. et Mme Yoann et Elodie Schaffner, d'une servitude foncière de droit de passage pour une conduite d'eaux usée existante afin de permettre son raccordement au collecteur principal**

M. le Président constate tout d'abord que l'entrée en matière n'est pas combattue.

Il communique ensuite que la présentation de ce point de l'ordre du jour incombe à M. Claude Tendon, président en charge de la commission bourgeoise.

A l'aide de deux documents projetés sur un écran, soit :

- plan du 25 septembre 2017 mentionnant l'assiette de la servitude, établi par M. Manuel Lachat, géomètre officiel, Delémont ;
- projet d'acte notarié constitutif de la servitude, dressé par Me Carole Zuber, notaire, Delémont ;

M. Tendon fournit toutes explications utiles à l'assemblée. Concluant sa présentation, il communique qu'il demeure à disposition pour répondre aux éventuelles questions.

M. le Président le remercie de sa parfaite présentation et ouvre la discussion.

Constatant que personne ne souhaite s'exprimer, il invite l'assemblée à passer au vote.

Celle-ci, à main levée et à l'unanimité des 17 ayants droit présents, accepte de constituer, à charge du feuillet d'immeuble no 606 du ban de Haute-Sorne- Courfaivre, propriété de la Bourgeoisie de Courfaivre, en faveur du feuillet d'immeuble no 2723 du ban de Haute-Sorne-Courfaivre propriété de M. et Mme Yoann et Elodie Schaffner, une servitude de droit de passage d'une conduite d'eaux usées existante pour permettre son raccordement au collecteur principal.

## **5. Proposer 5 candidat-e-s en vue de leur nomination ultérieure, par le Conseil communal, comme membres de la commission bourgeoise**

M. le Président constate tout d'abord que l'entrée en matière n'est pas combattue. Il informe ensuite l'assemblée qu'une seule personne a fait acte de candidature à ce jour. Il s'agit de M. Claude Tendon, président en charge de la commission bourgeoise.

M. le Président ouvre alors la discussion.

Seul à s'exprimer, M. Claude Tendon propose de reconduire le mandat des membres actuels de la commission bourgeoise pour une nouvelle période.

M. le Président résume la situation. Sont donc candidats à la commission bourgeoise pour la période 2018/2022 :

- MM. Claude Bandelier, Denis Girardin, Michel Monnerat, Claude et Gérard Tendon.

M. le Président observe que le nombre de candidats n'est pas supérieur au nombre de sièges à pourvoir. Par conséquent, les membres actuels sont désignés tacitement pour une nouvelle période. Leur engagement suscite des applaudissements parmi les rangs de l'assemblée.

## **6. Divers et imprévu**

M. Raoul Jaeggi sollicite la parole et se présente brièvement. Il communique en résumé ce qui suit.

Je suis en charge du dicastère «Bourgeoisies, forêts et pâturages». Je n'ai pas véritablement choisi ce dicastère. En fait, mes collègues qui étaient déjà membres du conseil communal précédant ont décidé de conserver leur dicastère. Pour moi, le choix était donc forcément restreint.

Je vous transmets les salutations du Conseil communal. Dans le cadre de mon mandat, je m'engage à informer régulièrement la commission bourgeoise des décisions qui seront prises par le Conseil communal. Je veillerai à préserver les intérêts de la Commune et également ceux des Bourgeoisies.

Au sujet du triage forestier «Rangiers-Sorne», je vous informe que le Conseil communal m'a désigné récemment comme membre de la commission du triage. J'officierai au sein de cette commission comme représentant officiel de la Commune mixte de Haute-Sorne.

J'entends également solliciter et obtenir une révision de la convention qui régit les activités du triage. Cette mesure a pour objectif de veiller notamment à une représentation objective des bourgeoisies au sein des organes du triage et à veiller au mieux à la préservation de leurs intérêts financiers.

Sachez encore qu'actuellement, je me familiarise avec les questions liées à la gestion des forêts, avec le concours de M. Justin Morel, garde forestier engagé récemment par le triage forestier «Rangiers-Sorne». M. Morel a obtenu son diplôme en fin d'année passée et a consacré son travail de diplôme à l'analyse organisationnelle générale du triage «Rangiers-Sorne». Ce travail est très intéressant. Si des personnes souhaitent en prendre connaissance, je le tiens à leur disposition.

Enfin et concernant le terrain agricole loué jusqu'ici à M. Jean-Claude Dubail, qui est convoité par plusieurs agriculteurs, dont M. Willy Habegger de Bassecourt, je suis en mesure de confirmer que le Conseil communal a décidé de l'attribuer à nouveau à un agriculteur de Courfaivre.

Une décision définitive à ce sujet interviendra prochainement, de telle sorte que l'agriculteur adjudicataire soit en mesure de le déclarer dans le cadre des paiements directs.

L'intervention de M. Jaeggi est suivie par des applaudissements.

M. Claude Tendon signale deux choses, soit :

- un ouvrage très intéressant consacré aux bourgeoisies et intitulé a paru récemment aux éditions Intervalles, à Bienne. Son prix de vente est de CHF 30.00.
- La commission bourgeoise a établi un rapport de législature. Il est distribué gratuitement.

Si des personnes sont intéressées par l'une ou l'autre de ces parutions, elles sont invitées à bien vouloir le contacter.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président, non sans avoir préalablement remercié les ayants droit présents, les intervenants et les personnes qui ont accepté de faire acte de candidature à la commission bourgeoise, clôt l'assemblée. Il est 20h21.

Au nom de l'Assemblée bourgeoise

Le président

Le secrétaire

Y. Citherlet

C. Crevoisier